

Supplément à L'éducateur : l'enseignement de la morale à l'école : conférence données à l'occasion de la réunion trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise, au Locle les 16 et 17 juin 1916

Autor(en): **Séailles, Gabriel**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **52 (1916)**

Heft 31-32

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

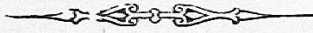
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

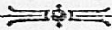
Supplément à
l'Éducateur.

L'enseignement de la morale à l'école



Conférence donnée à l'occasion de la réunion
trianennale de la Société pédagogique
neuchâteloise, au Locle

les 16 et 17 juin 1916



par

M. le Professeur Gabriel Séailles

de Paris

NEUCHATEL

1916

Imprimerie Rossier. — Succ. Weber & Cie

ALLOCATION
de M. Edouard QUARTIER-LA-TENTE
Conseiller d'Etat.

MESDAMES, MESSIEURS,
CHERS COLLÈGUES DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE,

C'est un grand privilège en même temps qu'un grand honneur et un grand plaisir pour celui qui vous parle, que d'avoir reçu la mission de vous présenter M. le professeur Gabriel Séailles, de Paris, et de lui souhaiter la bienvenue au nom de cette grande assemblée.

La première pensée que nous éprouvons à son égard, est une pensée de reconnaissance. Accueillant sans difficulté notre demande un peu hardie, de venir dans notre petit pays nous rendre visite pour nous faire part de sa large érudition et de sa grande expérience, M. Séailles n'a pas craint d'entreprendre un grand voyage, à une époque où les voyages à l'étranger ne sont guère un agrément. Nous vous disons, M. le professeur, un cordial merci pour l'honneur que vous nous faites et le témoignage d'intérêt que vous voulez bien donner à notre modeste Société pédagogique et à notre pays tout entier.

Notre seconde pensée à votre égard, M. le professeur, est une pensée d'admiration pour le travail considérable que vous avez accompli, et pour les services que vous avez rendus à l'art, à la littérature, à la science et à la philosophie. Vous avez été parmi les vaillants défenseurs de la vérité dans l'affaire qui, il y a 16 ans, agita si violemment les esprits dans le monde entier, et, voulant favoriser au sein du peuple cet amour de la vérité et de la lumière, vous avez pris une part des plus actives dans la création et dans l'organisation des universités populaires. Nous vous félicitons pour l'œuvre accomplie et pour celle que vous allez réaliser parmi nous dans l'étude des sujets si actuels et si captivants que vous avez choisis vous-même et qui sont pour nous d'un si grand intérêt.

Notre troisième pensée, cher M. Séailles, est une pensée d'affection; oui, de sincère affection pour vous et pour le pays que vous représentez ici à cette heure. Nous aimons la France, car nous lui devons bien des choses.

Le souffle qui vient de la France, a dit un de nos poètes, a souvent passé sur nos monts et fait éclore l'espérance, dans les âmes des montagnons: souffle de liberté, d'égalité, de fraternité, souffle de progrès nombreux. Et voilà pourquoi, étant redevables à votre pays d'améliorations sociales incontestables, nous

l'aimons, nous l'aimons comme on l'a si bien dit, à cause de sa politique, de l'éloquence de ses orateurs et de ses publicistes; à cause même de ses caprices, de ses sautes d'humeur, de ses vivacités imprévues. Nous l'aimons à cause de sa langue si belle, si attrayante, nous l'aimons pour toutes sortes de bonnes raisons. Et aujourd'hui plus que jamais, dans les heures tragiques que nous vivons avec elle, nous aimons la France à cause de sa vaillance et du courage de ses enfants. Nous l'aimons, la France, pour un motif plus élevé encore :

Un de nos journaux*) disait hier : « Que deviendrait la Suisse, que serait-elle aujourd'hui si — après la magnifique résistance de la Belgique — la victoire de la Marne n'avait arrêté net la formidable invasion dans les champs catalauniques? Peut-être la carte de l'Europe serait-elle, à cette heure déjà, remaniée. Sous quel nom y figurerait notre chère petite Suisse? L'ogre teuton n'en eût fait qu'une bouchée; il faut être aveugle ou fou pour le nier. Maintenant encore, si contre toute apparence et contre toute justice divine et humaine, le sort des armes favorisait les auteurs responsables de cette infâme guerre et leur assurait la victoire qu'ils avaient escomptée, c'en serait fait de la Suisse. A quelle sauce serait-elle mangée? Je l'ignore. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que notre patrie incorporée ou non dans l'Empire germanique devenu tout puissant, ne serait plus, en effet, qu'une province allemande, et que son autonomie, fût-elle même maintenue théoriquement, ne serait plus qu'une illusion. La Suisse aurait vécu. »

C'est donc notre propre existence qui est en jeu, et si nous aimons la France plus que jamais, c'est qu'en somme, elle se bat aussi pour nous, elle lutte pour nous. Nous savons combien la France est généreuse. Il ne lui est jamais venu à la pensée d'écraser ses voisins; elle a proclamé le droit à l'existence des petits comme des grands peuples, et avec elle, et avec vous, M. le Professeur, nous désirons la disparition des régimes d'oppression, le triomphe et la suprématie du droit, de la sainteté des traités, de la liberté et de la justice! Nos aspirations sont identiques. Et voilà aussi pourquoi nous aimons la France! Soyez donc le bienvenu, et gardez de votre passage dans notre petit pays un bon souvenir.

Mais j'ai hâte de me retirer pour vous faire place; vos auditeurs sont impatients de vous entendre, je vous laisse la parole.

*) *Semaine littéraire* du 3 juin 1916. Article de M. le professeur Ph. Godet.

CONFÉRENCE

de M. Gabriel SÉAILLES

sur l'Enseignement de la morale à l'École.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Quand en 1882, le législateur a inscrit dans le programme de nos écoles un enseignement moral, qui devait être donné par l'instituteur, il n'a pas fait une révolution, il a seulement continué en l'accélérant le mouvement qui, depuis des siècles et sous des formes multiples, tend à dissocier la vie politique de la vie religieuse. Une société ne pourrait se passer de morale, parce qu'elle est une moralité, parce qu'elle suppose chez ses citoyens le respect de la loi, le sens du devoir, l'esprit de sacrifice ; mais jusqu'alors il était comme sous-entendu que cette morale, la société ne peut se la donner à elle-même, qu'elle doit la demander à une religion révélée, à une Eglise, dont elle accepte la suprématie spirituelle, puisqu'elle lui reconnaît la mission de définir le bien, dont elle n'est que l'organe et l'instrument. Sans entrer dans aucune discussion théorique, reconnaissons qu'en fait, pour un très grand nombre d'esprits, la morale ne dépend plus de la religion, ni la société politique de l'Eglise. La loi scolaire de 1882 est la conclusion et l'aboutissant de faits qu'elle n'a pas créés : par elle, la démocratie a séparé la morale de la religion, proclamé qu'elle peut trouver dans ses principes et dans ses fins les hautes vérités, qui permettent l'éducation morale de l'enfant, parce qu'elles suffisent à faire un honnête homme et un bon citoyen.

J'y insiste, messieurs : la loi de 1882 n'est pas une loi de circonstance, une loi de passion ; l'institution de l'école laïque n'est pas un accident, un épisode de nos luttes politiques, elle est venue à son heure ; elle n'a pas été l'improvisation de quelques individus, la revanche d'un parti, elle est la conséquence de faits, qu'on peut déplorer, qu'on ne peut supprimer. Dès le XIII^e siècle, avant même notre roi Philippe le Bel, célèbre par ses démêlés avec le pape Boniface VIII, surtout depuis le XVI^e siècle, tous les services publics, administration, justice, état-civil, se sont graduellement laïcisés, et la société politique s'est constituée dans sa pleine autonomie, sur des principes qui n'étaient pas toujours ceux de l'Eglise dominante. La liberté de conscience reconnue comme un droit imprescriptible, inscrite dans la loi, il n'y a plus de religion d'Etat, qui puisse prétendre à l'hégémonie, imposer sa vérité aux hérétiques, et toutes, par cela

même qu'elles sont ramenées à l'égalité, sont également exclues de l'école. La France est une, les religions sont multiples; il faut qu'il y ait un lieu, où l'enfant soit averti des idées, des sentiments, des devoirs qui, au-dessus des divisions et des hostilités confessionnelles, élèvent la communauté nationale, et ce lieu doit être l'école, qui n'est à personne, à aucune secte, à aucun parti, et dont l'objet même est de symboliser l'unité morale de la patrie.

* * *

Une preuve que l'institution d'un enseignement laïque de la morale n'est pas un épisode de nos luttes politiques, qu'elle répond à des nécessités profondes, c'est que le problème de la laïcité, que nous avons résolu à nos risques et périls, se pose de plus en plus impérieusement aux peuples mêmes qui passent pour avoir gardé plus vivante la tradition chrétienne. Dans une conférence donnée à la Sorbonne, et qu'il intitulait « *Pour une morale laïque efficace*, » M. Harold Johnson, secrétaire général de la ligue pour l'éducation morale de Londres, disait: « Cette question de l'enseignement moral laïque n'est pas une question qui concerne seulement la France, c'est une question qui concerne le monde entier. Et pour mon pays, et bien d'autres pays, il est urgent que la France, qui nous a ouvert si héroïquement le chemin, continue à approfondir ce grave sujet sans aucun préjugé. On ne peut pas dire que le problème soit encore résolu ». Nous le savons, nous n'ignorons pas que l'enseignement de la morale est moins un enseignement, à proprement parler, qu'une éducation; qu'à ce titre il est art autant que science, qu'il doit se développer, comme les choses vivantes, et non se figer dans une scolastique qui en arrête la croissance et la fécondité. Les rapports présentés au congrès international d'éducation morale, tenu à la Haye en 1912, en accusant la diversité des opinions, confirment cependant les paroles que prononçait M. Harold Johnson à la Sorbonne. Dans la plupart des pays civilisés, et selon le degré même de leur civilisation, il paraît de plus en plus difficile de faire reposer exclusivement la morale sur des croyances religieuses qui non seulement divisent les hommes, mais peu à peu s'affaiblissent et perdent leur empire sur la conscience populaire. Un directeur d'école autrichien écrivait: « dans le mélange et l'antagonisme des races, des nationalités, des religions, l'école confessionnelle opprime sournoisement les consciences, empoisonne l'âme de l'enfant, fausse son caractère; » et un recteur allemand: « puisque la société,

dans laquelle l'enfant entre, à la sortie de l'école, est absolument laïque, puisqu'elle l'appelle à justifier sa conduite par des principes rationnels, la morale qu'on lui enseigne doit être laïque (*weltlich*) elle aussi, et l'école publique doit fonder l'éducation, sans poser les problèmes de l'au delà, sur l'expérience et la raison, graver profondément dans l'âme de l'enfant cette vérité que le dévouement au travail et à la civilisation est le plus haut devoir de l'homme. Dès lors ce n'est pas à la conception que la Bible se fait du monde, ce n'est pas à un enseignement confessionnel, religieux, que nous devons demander nos principes, nous ne pouvons les trouver que dans l'idée morale de la vie qui, par un effort séculaire, s'est dégagée de la vie collective de l'Humanité».

Permettez-moi d'invoquer encore un témoignage, celui d'un maître, qui a professé la philosophie à l'Université de Zurich et qui, sous le titre de *Jugendlehre*, a écrit un admirable traité de pédagogie morale. La parole du professeur W. Foerster a d'autant plus d'autorité ici qu'il n'est pas un partisan, mais un adversaire de l'enseignement laïque. Bien que convaincu que le christianisme seul, par les idées de la chute, du péché, de la grâce et de la rédemption, donne à la vie morale toute sa réalité et toute sa profondeur, il insiste sur le danger qu'il y a, dans nos sociétés, à faire reposer uniquement l'éducation morale de l'enfant sur le dogme religieux. « C'est un fait que nous vivons dans un temps où, plus qu'en aucun autre, la jeune génération discute toute autorité, analyse et remet en question les principes, sur lesquels jusqu'ici reposait la certitude morale. Ce fait impose aux parents mêmes qui sont religieux la nécessité de plus en plus pressante de ne pas faire reposer toute l'éducation morale de leurs enfants sur le fondement religieux, mais de l'appuyer aussi et avant tout (*sondern sie vor allem auch... ausrüsten*) sur des principes et des sentiments qui, indépendants des dogmes, restent comme un soutien, alors même que ceux-ci s'écroulent. Le plus grand danger de la jeunesse de notre temps, c'est que les principes traditionnels de la conscience doivent subir le plus rude assaut de la pensée qui s'éveille, au moment où le jeune homme aurait besoin d'une conviction ferme et claire, c'est-à-dire dans ces années critiques, où les penchants sensuels, avec leur force élémentaire, dominent l'organisme et la conscience. Aussi on ne peut trop insister sur l'importance qu'il y a à compléter la morale religieuse par une morale humaine et sociale (*einer Ergänzung der religiösen Ansrüstung durch sozialetische Lebenskunde*)». Ne voyez pas dans ces paroles un

aveu, une concession, aussitôt oubliée que faite; elles résument le dessein de l'auteur, sa méthode générale et le plan de ses leçons. Il ne donne pas le principe moral comme un ordre, comme un impératif, qu'impose la volonté d'en haut, il le rattache à l'expérience de l'enfant, il le dégage de sa propre vie, il y intéresse son intelligence et sa sensibilité; il n'insiste pas sur le mal, sur ce qui est défendu, il insiste plus volontiers sur ce qui est bien, sur ce qui fait l'homme vraiment homme, et il rattache le bien aux penchants naturels, fierté, désir d'être fort, brave, bienfaisant, à tous les mobiles qui inclinent la volonté dans le sens, où il la voudrait diriger: pour dominer la nature, il l'utilise et s'efforce de la ranger du parti de l'esprit.

* * *

Messieurs, si vraiment le problème de la laïcité n'est pas un problème artificiel, s'il est posé avec plus ou moins d'acuité aux peuples les plus divers par les progrès mêmes de la science et de la démocratie, il convient de ne pas méconnaître et calomnier le grand effort qu'a fait la République pour constituer un enseignement moral en dehors de toute confession religieuse, de tout dogme métaphysique. Une grande démocratie ne peut se désintéresser de l'éducation du peuple, et elle a le devoir de transmettre à l'enfant les vérités humaines, qui président à son institution et maintiennent son existence. La liberté religieuse n'est pas atteinte, elle reste entière, elle est respectée chez tous. Ouverte aux enfants des catholiques, des protestants, des Juifs, des libres penseurs, l'école n'est pas confessionnelle par respect même pour la liberté des consciences; elle est donc tenue de ne pas porter atteinte aux croyances traditionnelles, de ne pas blesser les sentiments des familles religieuses, de ne pas nier les dogmes qu'elle ignore, et en dehors desquels elle entend trouver des raisons de vivre et de bien vivre. Pratiquement la question ne paraît pas bien redoutable: l'instituteur ne joue pas au philosophe, il laissera toute discussion métaphysique et religieuse, il parlera des devoirs qui rapprochent les hommes et non des dogmes qui les séparent. Le bon sens et les règles les plus élémentaires de la pédagogie, à défaut d'autre raison, interdisent toute critique négative, qui risquerait d'affaiblir la conscience et la volonté, et commandent de ne présenter à l'enfant que des vérités simples, claires, que son éducation antérieure le prépare à comprendre et à accueillir.

Mais l'école a rencontré devant elle des adversaires passion-

nés, qu'aucune transaction ne pouvait apaiser ni satisfaire. L'Eglise catholique, avec son glorieux passé, sa forte discipline, n'admet pas de salut en dehors d'elle, et prétend seule exercer, par droit divin, l'autorité spirituelle : dès qu'elle ne domine plus, elle est persécutée. La laïcité est une hérésie, l'idée seule de séparer la morale de la religion est une erreur damnable. Le malheureux instituteur est pris dans ce dilemme : s'il parle de Dieu, il empiète sur les fonctions et sur les droits du seul homme, qui ait mission d'en parler ; s'il se tait, son silence est criminel. « Le seul fait de garder le silence sur Dieu, l'âme, l'immortalité, sur l'origine transcendante, l'obligation et les sanctions divines du devoir, équivaldra forcément à une affirmation positiviste. L'enfant sera porté par la force même des choses à penser que la morale se suffit à elle-même, que le devoir moral existe et s'impose indépendamment de toute certitude relative à Dieu législateur et rémunérateur éternel... L'école est redoutable et malfaisante par le seul fait d'être neutre, au sens où le voulait Jules Ferry, par le seul fait de propager une morale qui ignore Dieu, par le seul fait d'inculquer avec les principes de la Révolution un esprit de défiance inquiète contre toute autorité qui du dehors s'impose à la conscience ». (*Etudes religieuses* 5 décembre 1910 — Revue de l'Ordre des Jésuites). La neutralité, qui veut être le respect de toutes les croyances, par son existence seule porte atteinte à la doctrine catholique. Il faut avouer que cette doctrine est singulièrement exigeante : ce n'est pas seulement l'école laïque qu'elle condamne, c'est le temple, la synagogue, la mosquée, c'est la société moderne tout entière avec ses institutions et ses principes, c'est le droit de penser librement, c'est tout ce qui restreint l'autorité de l'Eglise, tout ce qui l'empêche d'imposer ses dogmes et ses rites.

L'Eglise catholique s'est résignée à l'école, comme elle s'est résignée à la tolérance. Mais l'école est erreur et mensonge dans son principe même ; elle affirme l'indépendance morale de la société politique, elle élève au-dessus des divergences confessionnelles les vérités qui peuvent unir tous les citoyens dans l'action sociale ; elle reste suspecte. Après avoir condamné du point de vue doctrinal la neutralité, l'Eglise catholique a compris tout le parti qu'elle en pouvait tirer. La neutralité est une arme qui, bien maniée, peut être redoutable. L'instituteur — c'est le pacte — ne doit pas prononcer une parole qui puisse mettre en péril la foi de l'enfant catholique à lui confié ; il doit s'abstenir de tout jugement, qui contredise ce qu'enseigne l'Eglise. A qui donc appartient-il de décider s'il est fidèle au

pacte, à qui? si ce n'est à l'autorité, qui seule a mission de définir ce que le fidèle doit croire et ce qu'il doit nier, à l'Eglise elle-même.

On espérait, en délimitant les fonctions de l'instituteur et du curé, avoir prévenu et apaisé les conflits anciens; au nom de la neutralité, le prêtre rentre dans l'école, y intervient, non plus ouvertement, mais par le contrôle des manuels, trop souvent par l'espionnage de l'écopier, qui n'a pas toujours compris ce qu'il répète, qui parfois l'invente pour s'amuser du scandale. L'évêque, l'*épiscopos*, le surveillant se déclare inspecteur spirituel des écoles publiques, avec droit de revision sur les vérités historiques qui le gênent ou lui déplaisent. L'instituteur, menacé, traqué, devra s'inquiéter des vérités permises, autorisées. S'il condamne les procédés juridiques de l'Inquisition, s'il flétrit le massacre de la Saint-Barthélemy, que glorifient trois grandes compositions du peintre Vasari dans l'*aula regia* (salle royale) du Vatican, s'il dénonce les horreurs qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes, s'il montre à cette occasion les dangers du fanatisme, s'il prêche le devoir de respecter toutes les croyances religieuses, il nie la doctrine constante de l'Eglise, qui s'est toujours arrogé le droit de ramener par la force les hérétiques dans son sein maternel, et par là il la rabaisse aux proportions d'une institution purement humaine et faillible, quand l'enfant catholique est tenu de la considérer comme infaillible et divine.

Si nous livrons l'école à ces interventions étrangères, si nous laissons une autorité extérieure décider de la vérité historique et morale, à laquelle elle consent, le Jacobin réclamera pour les journées de septembre, pour le tribunal révolutionnaire et la guillotine, le royaliste justifiera les attentats de la Terreur blanche; au terme la neutralité sera le devoir imposé de ne rien penser et de ne rien dire.

Ainsi comprise, la neutralité serait, sous une forme déguisée, l'interdiction de tout enseignement moral à l'Ecole. Nous voulons la concorde, j'ai la ferme conviction et la grande espérance que les préjugés se dissiperont, que chacun fera ses sacrifices et que l'école, conformément à l'esprit même de son institution, travaillera à unir tous les enfants, à quelque religion qu'ils appartiennent, dans des sentiments fraternels. Mais nous ne pouvons consentir à ce que la neutralité soit la parfaite indifférence, l'absence de toute idée, de toute doctrine; à ce que l'instituteur soit condamné à n'avoir aucune opinion pour n'en blâmer aucune, à ne rien dire pour ne rien contredire.

L'Etat n'a pas de religion, par cela même qu'il s'engage à les respecter toutes, il n'a pas de doctrine métaphysique, il laisse à chacun la liberté de choisir ses dogmes et ses croyances. Mais il a ses principes, sur lesquels il repose, qu'il a le droit de défendre et d'enseigner. L'école est neutre, en ce sens qu'elle n'est pas confessionnelle, mais ce n'est pas dire qu'elle admet tout, qu'elle consent à tout; elle est laïque aussi, elle représente la raison collective, elle parle en son nom, elle n'a pas à s'incliner devant une autorité supérieure à celle de la nation dont elle tient son mandat. On ne fait pas des éducateurs en ne leur laissant que la sagesse du silence: on ne donne que de sa richesse intérieure. L'instituteur doit parler clairement, hautement, avec autorité, quand il est l'interprète de la conscience humaine, quand son jugement est celui de tous les honnêtes gens, quand sans esprit de parti, sans colère, sans haine, il condamne les erreurs d'autrefois au nom de vérités, que ceux qui les violeraient demain, s'ils en avaient la puissance, n'osent plus nier ouvertement.

* * *

Messieurs, entre des hommes qui réservent leurs croyances métaphysiques et religieuses, l'entente n'est possible que s'ils ne remettent pas en question les principes, que s'ils prennent la morale comme un fait, telle qu'elle est donnée dans la conscience de tous. L'enseignement laïque ne fait appel à aucune autorité transcendante et surnaturelle, il se fonde uniquement sur ce qui est commun à tous, sur l'expérience et la raison, c'est-à-dire qu'il ne cherche ses mobiles d'action que dans les tendances naturelles, son idée du bien que dans les fins supérieures de la vie individuelle et de la vie sociale. Cet enseignement, nous n'avons garde de l'oublier, doit être simple, concret, pratique, chaque précepte doit y être illustré par des exemples empruntés à la vie quotidienne et, autant qu'il est possible, à la vie même de l'enfant.

Par loyauté, parce qu'à l'école nous ne parlons pas en notre nom personnel, nous laissons tout ce qui est incertain, douteux, contesté, ce qui pourra être la vérité de demain, ce qui n'est pas la vérité d'aujourd'hui. La tâche de l'école, tout à la fois grande et modeste, consiste essentiellement à assurer la continuité de la tradition morale, sans laquelle il ne peut y avoir de progrès réel dans le monde. Détachée de l'idée et de la volonté du bien, la civilisation devient la pire des barbaries. Nous nous tiendrions pour satisfaits, si nous réussissions à préparer des hom-

mes qui remplissent pleinement l'idée que l'homme est arrivé à se faire de lui-même, de ses devoirs et de ses droits. Ainsi, selon le vœu des fondateurs de l'École, nous nous donnons pour tâche de transmettre à la génération nouvelle « ces règles élémentaires de la vie morale, qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage et du calcul », « cette bonne et antique morale, que nous avons reçue de nos pères, et que nous nous honorons tous de suivre dans les relations de la vie, sans nous mettre en peine d'en discuter les bases philosophiques ». Nous ne discutons pas les principes, nous les trouvons dans la conscience de tous et dans les institutions que notre pays s'est librement données. Nous ne sommes pas de ces naïfs ou de ces sots qui, sous prétexte de respecter la conscience de l'enfant, prétendent la mettre en face des idées contraires avec la liberté de choisir, nous savons que l'enfant n'est pas tombé du ciel, qu'il est membre d'une société, que sa vie, à ce titre, est un élément et un moment d'une grande vie, qui a son passé, comme elle aura son avenir, et nous savons aussi que l'heure des passions va sonner pour lui, qu'il a besoin d'abord de convictions et d'habitudes qui lui permettent la résistance. Nous enseignons avec autorité, et cela sans scrupule, précisément parce que nous parlons au nom de tous, parce que nous ne proposons que des vérités simples, incontestées, qui se présentent avec une sorte de consentement unanime.

L'école primaire n'est pas une école de philosophie, elle s'installe au cœur de la vie, elle accepte ses principes de l'humanité et d'abord de la patrie française, dont elle veut être l'image. Mais réduit, autant qu'il est possible, aux vérités incontestées, l'enseignement moral peut être le plus stérile des exercices scolaires ou au contraire ce qui donne à l'enseignement tout entier son unité et fonde sa valeur éducatrice. On ne veut pour l'enfant que les vérités courantes, les maximes éternelles qui se retrouvent dans tous les systèmes, « quelques préceptes essentiels, que toutes les religions ont acceptés, qu'a consacrés la tradition et que la raison humaine a ratifiés », j'en tombe d'accord. Mais ces vérités, ces préceptes, sans lien, sans cohésion, qu'aucun sentiment ne pénètre et ne vivifie, passeront sur l'esprit de l'enfant sans y marquer aucune empreinte. Les pédagogues étrangers s'accordent à reprocher à la plupart de nos manuels leur méthode analytique, leur rationalisme étriqué : ce sont « des livres de raison », au vieux sens de ce mot, des livres de comptabilité morale, illustrés d'anecdotes édifiantes. Avec notre rationalisme superficiel nous avons été trop tentés de croire que

c'est assez de faire connaître les devoirs, de les classer, et d'expliquer froidement les raisons que nous avons de les accomplir, comme si l'homme était une pure intelligence, que l'idée abstraite et morte détermine. Disons, pour être justes, que ces livres ne sont que des instruments dans les mains de nos maîtres qui, le plus souvent, par leur connaissance de l'enfant, par leur action personnelle, par leur foi morale, ont réchauffé et traversé d'une flamme cette froide lumière.

Le problème qui se pose n'est pas tant de donner à l'enfant la science du devoir que la force de l'accomplir. Il est bon d'éclairer l'intelligence à la condition de mettre le cœur et la volonté du parti de l'intelligence. L'instruction n'a ici de valeur que dans la mesure où elle est éducation, où elle donne, en même temps que des principes, des habitudes, des tendances et des instincts qui leur répondent. Il y a une vérité, dont toutes les religions, toutes les philosophies, qui ont été autre chose qu'un exercice d'école, nous apportent le témoignage. Et cette vérité indiscutée, indiscutable, c'est que les règles morales ne prennent un sens que par l'idée du bien, qu'elles n'ont d'efficacité pratique que si, rattachées les unes aux autres et toutes à un idéal commun, elles se justifient et se confirment l'une l'autre. Un de mes élèves, professeur de morale dans une école primaire supérieure, tombé depuis au champ d'honneur dans un acte de sacrifice volontaire, m'écrivait : « La vérité morale ne doit pas apparaître à l'enfant comme la formule d'un catéchisme arbitraire et conventionnel, sans rapport à son expérience et à sa vie quotidienne. Je voudrais tout à la fois éveiller la conscience et fortifier la volonté, donner avec le principe la force qui en assure le respect. Faisant appel à l'enfant, sollicitant son imagination et sa sensibilité morales, je cherche à lui faire découvrir et comme vouloir la vérité avant d'en formuler le précepte, et, pour relier l'idée au sentiment, pour en faire un mobile d'action, pour le mêler à la vie intérieure, je m'efforce de montrer l'homme tout entier, engagé dans l'acte particulier qui prépare des actes qui lui ressemblent, et, mauvais, décide aujourd'hui l'homme que nous ne voudrions pas être demain ».

Il n'y a pas de morale vivante, agissante, sans un idéal qui, embrassant la vie tout entière, la subordonne à une fin supérieure, et qui, par ce qu'il a d'élevé, par sa beauté propre, par les sacrifices mêmes qu'il exige, émeut le cœur et provoque à l'action. Si vous n'avez aucune idée de la vie, de ce qui lui donne un prix, aucun bien réel et positif, qui oppose sa

—tentation à la tentation du mal, vos préceptes ne sont plus guère que des défenses, des réglemens de police, qu'on observe toutes les fois qu'on ne peut pas les enfreindre. Or les vérités courantes, acceptées en commun, qui forment le fond de notre morale collective, ne sont pas des vérités détachées, décousues; elles ont leur unité dans les fins mêmes que pose la démocratie, dans une conception de la vie fondée sur le respect de la personne humaine et la volonté de la justice sociale. Cet idéal laïque, nous n'avons pas à l'inventer, nous le trouvons en nous et autour de nous, dans les principes de la Révolution française, dont nous relevons, dans l'esprit de nos lois, de nos institutions. Il n'est pas impossible de faire comprendre à l'enfant l'unité des devoirs dans la fin supérieure qui les relève et les consacre, de lui inspirer le désir de se faire meilleur pour le bien de tous, de devenir un homme, et un homme digne de vivre dans une société libre. L'éducation morale ne serait achevée — les religions positives ne l'ont point ignoré —, que si elle avait réussi à susciter un sentiment puissant, à y faire converger toutes les tendances, les plus nobles et aussi celles qui sont moins pures, par là à mettre dans chaque acte l'élan de la volonté tout entière.

N'humilions pas notre pensée, sous prétexte de la rendre accessible; présentons-la sous une forme simple, familière, n'oublions pas que ce qu'elle a d'élevé fait ce qu'elle a de persuasif: que la vérité de l'enfant soit à son image, qu'elle n'ait qu'à croître, à se développer pour devenir une vérité d'homme. Il ne s'agit pas — faut-il le répéter — d'une déduction savante, d'un système, dont l'enchaînement logique échapperait à des intelligences qui s'éveillent; il s'agit bien plutôt d'une logique du sentiment, d'une logique ou mieux, d'une vie intérieure: ne vous laissant pas distraire par le détail du haut idéal, qui fait l'unité de votre propre conscience, par un retour, par une insistance, en y ramenant de tous les points comme au centre, vous y trouverez une inspiration commune. Il n'y a éducation morale que si l'idée ne reste pas abstraite et morte, que si elle est une idée force, un mobile d'action, et l'idée ne devient un mobile d'action que si elle est associée à un sentiment assez fort pour vaincre les résistances de l'égoïsme. Au lieu de multiplier, d'éparpiller les préceptes, efforçons-nous de faire participer chacun d'eux de l'unité du bien, dont il est un moment et un facteur, en montrant l'idéal tout entier présent à chacun des actes qu'il inspire. Si vous voulez faire acte d'éducateurs, si vous voulez ajouter, si peu que ce soit, à la valeur morale des enfants qui vous sont confiés, ne vous inquiétez pas d'abord

des maximes, des préceptes; des définitions bien faites, de tout l'appareil scolastique, qui vous dispensera de l'initiative et de la réflexion; demandez-vous quel homme, quel citoyen vous voudriez former, ayez-en toujours l'idéal présent, faites effort pour vous en rapprocher vous-mêmes, et, laissant les abstractions, cherchez dans l'âme de l'enfant, dans sa petite expérience, les images, les sentiments, les tendances, qui, suscités et développés donneraient à la volonté la direction que vous voulez lui imprimer.

L'éducation morale dépend de la conception que l'éducateur se fait de la vie et du rôle que l'individu est appelé à y jouer. On peut vouloir des sujets qui subissent l'autorité sans la discuter ni la réfléchir; on peut vouloir des citoyens actifs, qui respectent dans la loi la condition de la liberté. « Notre école, dit Félix Adler, le fondateur des Sociétés Ethiques des Etats-Unis, notre école ne veut pas seulement former le caractère en général, il y a diverses sortes de caractères... Il y a l'idéal du « gentleman chrétien », il y a l'idéal de l'obéissance absolue... Notre école n'a rien à faire ni avec l'un ni avec l'autre. Elle ne se borne pas davantage à un vague éclectisme, qui cherche à combiner dix idées au plus, sentiment de l'honneur, sincérité etc. Entendre ainsi la culture morale, ce serait donner raison à ceux qui préfèrent des suggestions occasionnelles et décousues à un enseignement systématique. Non, notre école doit représenter la formation d'un caractère bien défini. L'idéal de l'école n'est pas d'adapter l'individu au milieu social existant, mais la formation de personnalités, qui soient capables de transformer leur milieu dans le sens d'un accord de plus en plus grand avec l'idéal moral, et donc d'élever des réformateurs. Qu'on ne se trompe pas sur le sens de ce mot. Par réformateurs, j'entends des personnes qui voient leur salut dans l'effort pour exercer sur le milieu social une action qui l'ennoblisse ». Je dis avec Félix Adler, appliquant ses paroles à notre démocratie française: « cet idéal d'une activité réformatrice est à la fois l'idéal de notre société et de notre école ». Il ne s'agit pas, remarquez-le bien, de faire des révolutionnaires, des hommes étourdis, qui méconnaissent l'immense labeur que représentent nos sociétés actuelles; des hommes pressés, qui s'imaginent que le bien se fait seul ou s'emporte de vive force; il s'agit de faire des hommes qui aient le sens de la solidarité, qui ne séparent pas l'intérêt individuel de l'intérêt collectif, le droit du devoir, qui se voient dans la société, qui voient dans la société une grande coopération et qui veuillent d'abord en eux-mêmes

les vertus que suppose la substitution de l'action concertée à la concurrence des volontés hostiles. Cet idéal n'est pas d'ambition et d'orgueil, il n'est pas démesuré, sans rapport avec la vie des humbles ; il se plie à toutes les mesures ; à chacun il est donné d'agir sur lui-même et aussi sur le milieu, si réduit soit-il, où sa situation l'appelle à vivre. La société, ce n'est pas d'abord l'humanité tout entière ; c'est la famille, le village, l'atelier, le groupe corporatif ; dans ces milieux limités, restreints, que de bien déjà peuvent faire des hommes de conscience droite et de bonne volonté. Comme l'existence deviendrait plus facile et plus douce au village, si la médisance, l'envie, la mutuelle défiance ne fermaient les cœurs !

Travaillons donc à faire des réformateurs, au sens le plus élevé de ce mot, je veux dire des hommes qui ne se résignent pas au mal, qui soient résolus à le combattre, partout où ils le rencontrent et d'abord, et surtout en eux-mêmes, dont la pensée dépasse l'étroit horizon de l'intérêt personnel, qui aiment la justice, qui s'en fassent les ouvriers volontaires, et qui, s'il est nécessaire, trouvent dans les sentiments que nous aurons su leur inspirer, l'héroïsme qui fait la preuve d'une forte conviction morale. Borné à des préceptes décousus, l'enseignement moral n'existe pas ; s'il n'y a pas un idéal laïque, il n'y a pas de morale laïque.

* * *

Mais, au terme, s'il y a un idéal laïque, si cet idéal suffit à donner à la vie un sens et une unité, à nourrir le sentiment moral et à fortifier la volonté, que nous le voulions ou non, ne portons-nous pas atteinte à la religion par tout ce que nous cherchons et prétendons trouver en dehors d'elle ? Quel rôle et quelle place lui laissons-nous ? Et dès lors la neutralité n'est-elle pas plus apparente que réelle, le silence n'équivaut-il point à l'hostilité, et ne sommes-nous pas condamnés à un conflit perpétuel, qui menace de toujours opposer de braves gens, dont l'entente est nécessaire et que notre devoir est de réconcilier ?

A coup sûr, si nous insistons sur nos divergences, si nous ne voulons voir que ce qui nous divise, si nous nous entêtons dans une mutuelle défiance, nous ne réussirons jamais à nous entendre ; mais si nous nous attachons à ce que nous pensons en commun, si nous oublions, par une sorte de parti pris fraternel ce qui nous sépare, surtout si nous songeons au bien nécessaire, urgent, qui ne se fera pas sans notre accord, nous découvrirons avec étonnement que tous les hommes de bonne

volonté peuvent, en gardant leurs convictions, au-dessus des partis et des sectes, se reconnaître et s'aimer. Croyants et incroyants pourraient, avec de mutuelles concessions, s'unir dans la vérité morale, comme ils s'unissent déjà dans la vérité scientifique. Nous sommes séparés bien moins par nos idées, du moins par ce qu'il y a en elles de noble, de généreux, d'humain, que par ce que nous y mêlons d'orgueil, d'étroitesse, de méchant et d'hostile. La lutte entre l'école et l'Eglise, qu'a suscitée et envenimée une politique sournoise, n'a rien qui soit nécessaire. Dans le mutuel respect et l'indépendance réciproque, l'une et l'autre pourraient collaborer au bien public. Quelle erreur et quel danger de paralyser, en les opposant, des institutions et des hommes, qui travaillent à défendre les biens, sans lesquels il n'y aurait plus ni vie morale, ni vie religieuse, parce qu'il n'y aurait même plus de vie humaine, non pas même contre la bestialité primitive, début et promesse des progrès futurs, mais contre un abrutissement sans remède, parce qu'il naît de la civilisation même.

La morale laïque ne part pas de l'idée de Dieu, elle est indépendante, mais elle n'est point en elle-même et par ce qu'elle affirme, hostile à la religion. Les plus grands docteurs de l'Eglise catholique, ceux dont elle honore la mémoire, dont elle continue l'enseignement, ont fait à la raison sa part. Les vérités connaissables par la raison, dit saint Thomas, sont les préambules de la foi. La foi ne supprime pas la nature, elle l'achève : *gratia naturam non tollit, sed perficit*. Et dans le système grandiose, où celui qui a mérité d'être appelé l'ange de l'Ecole, s'efforce de concilier la philosophie antique avec la doctrine chrétienne, la morale d'Aristote introduit à la morale théologique : les vertus philosophiques, *virtutes acquisitae*, les vertus acquises conduisent au bonheur naturel, les vertus théologiques, inspirées par Dieu, *virtutes infusae*, conduisent au bonheur surnaturel. L'Eglise pourrait, quand ce ne serait que par esprit de charité, par amour de la paix, concéder à la société civile le droit d'enseigner cette morale naturelle, dont saint Thomas reconnaît la valeur, en en maintenant l'insuffisance *).

*) « La considération purement humaine et sociale des actions humaines doit précéder ; son objet est de montrer à l'aide d'exemples simples combien profondément la différence du bien et du mal est fondée dans la réalité de la vie, dans l'effet différent (Wirkung) de notre action (Thuns) sur la vie. C'est par là que chez l'enfant le jugement moral sur soi-même est développé et éclairé, c'est la condition pour lui de l'expérience intérieure, sans laquelle il n'y a aucun accès à l'intelligence de l'exposition biblique, et sans laquelle celle-ci ne peut porter aucun fruit ». W. FOERSTER.

La morale laïque, qui doit tant aux religions du passé, peut à son tour rendre à la religion le plus précieux service, en la défendant du pharisaïsme, en l'obligeant à prendre au sérieux ses propres enseignements, à les faire passer des discours et des sermons dans les actes des hommes et dans la politique des nations. Il ne faut pas que la foi en Dieu, c'est-à-dire la foi dans la réalité éternelle, souveraine, absolue du Bien, qui est *Ce qui est*, devienne chez ceux qui en font profession une raison d'accomplir avec tranquillité un mal nécessairement provisoire et momentané. La croyance en Dieu ne doit pas avoir pour effet, de livrer la terre au diable. Quelle est la société soi-disant chrétienne, qui n'usurpe ce titre ? N'êtes-vous pas frappés de ce fait que ceux qui tournent en dérision avec le plus insolent mépris la volonté de la paix entre les hommes, qui font de la guerre un décret divin, une loi fatale et même bienfaisante, se réclament de Jésus et du sermon sur la montagne ? N'êtes-vous pas surpris de voir que certains lecteurs et savants interprètes de la Bible, paraissant n'en avoir retenu, oublieux des psalmistes et des prophètes, que la scène atroce, où le vieux juge Samuel invective Saül, le maudit, lui reproche de n'avoir pas tout détruit, tout tué, tout égorgé, et fait découper en quartiers Agag, roi des Amalécites. Dans la morale religieuse, la fraternité des hommes résulte de leur filiation divine, elle est un dogme, une vérité révélée. Le dogme posé, confessé, les démentis et les négations de la pratique n'ont plus rien qui puisse nous inquiéter : nous ne pourrions jamais mépriser, corrompre, opprimer, massacrer que des fils de Dieu, nos propres frères. La morale laïque ne voit dans l'humanité ni un fait, ni une vérité métaphysique, ni un dogme religieux, elle y voit d'abord une œuvre à faire, une idée humaine, qu'il nous appartient de réaliser. Pour la défense du droit il faudra peut-être combattre et mourir, combattez et mourez, sans oublier la cause sainte qui vous a mis les armes à la main. Faites votre besogne, accomplissez votre tâche, mettez d'abord la justice et la fraternité dans les rapports réels des hommes, et alors, mais alors seulement, vous pourrez affirmer avec autorité que tous les hommes ont un Père commun, qu'ils sont les fils d'un même Dieu, d'un Dieu d'amour et de bonté. Morale du travail et de l'action, la morale laïque ne trouve pas une preuve suffisante des plus hautes vérités dans les paroles contredites par les actes, et c'est dans l'action elle-même qu'elle veut trouver sa révélation.

En toute sincérité, je suis convaincu que l'esprit religieux dans ce qu'il a de profond et de sérieux, loin d'être affaibli, ne

peut qu'être éveillé, suscité par la conscience des devoirs de la vie présente. Plus vous donnerez à l'homme un sentiment élevé du bien, plus vous grandirez ses ambitions morales, plus vous ferez surgir en son âme les inquiétudes et les expériences, qui posent les problèmes derniers sur la vie, sur sa valeur et sur son sens, plus vous formerez des esprits capables de comprendre, sinon d'accepter, les solutions traditionnelles que ces problèmes ont reçues.

D'abord la morale éveille dans l'enfant le sens du désintéressement, du sacrifice; elle lui apprend qu'il ne s'achève qu'en se dépassant lui-même, que sa vraie vie est la vie supérieure qui lui donne ses raisons de vivre. En second lieu, la morale prêche l'action et l'action pour le bien. L'action enveloppe un optimisme, une confiance dans ses effets, dans ses résultats; elle affirme à sa manière que le bien qu'elle poursuit est possible, qu'il sera un jour réel, et cette confiance dans le bien, pour être la religion même en son fond, n'a qu'à s'universaliser, qu'à se relier à la foi dans une coopération divine. Celui qui soumet en lui-même la nature à la raison, éprouve dans une expérience immédiate la possibilité de leur accord; celui qui meurt pour la justice affirme par sa mort même qu'elle est pour lui ce qu'il y a de plus réel, qu'elle est dans l'ordre, qu'elle est plus vraie et plus forte que ce qui pour un instant la supprime et la nie; et de là il n'y a qu'un pas, pour qui veut le franchir, à la croyance qu'il y a une force profonde, déjà manifeste dans l'âme du juste, qui triomphera dans l'humanité, et, puisque l'humanité est le terme de l'évolution et comme la conscience de la nature, une force qui déjà peut être au cœur des choses travaille et marque la direction de l'avenir cosmique. C'est d'abord dans ses rapports avec lui-même et avec ses semblables que l'homme découvre les vérités qui appellent sa réflexion sur le monde, dont il n'est séparé que par un artifice logique. L'homme n'est pas un étranger dans le monde; il vit et il se meut en lui, il est au terme de son effort, il le pense. Les sociétés qu'il forme sont d'abord des phénomènes naturels, et c'est la nature, en ce sens, qui par l'esprit de l'homme s'élève à l'idée de la justice et au-dessus même de l'idée de justice à l'idée de l'amour qui en est le principe et l'achèvement. Si Dieu existe et si Dieu est justice et vérité, on ne s'éloigne pas de Dieu, quand on se rapproche de la justice et de la vérité, on suit le rude chemin qui monte vers lui. Je laisse à ces idées leur forme abstraite et philosophique; rien ne serait plus facile que de les revêtir d'images et de les retraduire dans les dogmes d'une religion positive. L'école

laïque ignore les symboles et les mythes, mais elle cherche à développer l'amour de la justice, dont ils sont les expressions imagées. Respectueux de toutes les croyances, ne se refusant qu'à la contrainte des esprits, notre école n'est pas instituée pour entretenir les haines, mais pour les apaiser, en nous unissant et nous réconciliant dans la volonté commune du devoir.

Ce qu'est la Suisse et pourquoi j'aime la Suisse!

Le compte-rendu de la réunion de la Société pédagogique, fait mention d'un discours de M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, qui dit les raisons qu'il a d'aimer la Suisse.

Aujourd'hui, nous pensons être agréable à nos lecteurs en reproduisant ci-après, *in-extenso*, le beau discours que l'éminent professeur a prononcé au Locle :

Mesdames et Messieurs,

J'ai déjà beaucoup et trop parlé, et cependant je dois prendre une fois encore la parole. Je veux vous remercier de l'accueil si simple, si cordial, si délicat aussi, qui tout de suite m'a mis au milieu de vous, comme dans une société d'amis. J'emporte de notre rencontre un souvenir que vous mêmes, en l'associant à ma vie quotidienne, aurez fait inoubliable. Je sais que cette sympathie ne s'adresse pas seulement à moi, qu'elle va plus loin et plus haut, et je vous en suis deux fois reconnaissant.

Mais surtout, puisque M. le Conseiller d'Etat Quartier-la-Tente m'a dit hier, en termes émouvants, pourquoi vous aimez la France, laissez-moi vous dire à mon tour pourquoi j'aime la Suisse, pourquoi je vous aime. Je sais ce que vous faites pour nos soldats, je sais que vous envoyez à nos prisonniers d'Allemagne, mieux encore que des secours matériels toujours renouvelés, les bonnes paroles, les paroles qui viennent du cœur et qui vont au cœur, je sais comment vous avez accueilli, acclamé nos grands blessés, et j'ai vu de mes yeux par quels soins, par quelles attentions vous vous efforcez d'étendre jusqu'ici pour ceux qui restent parmi vous, la famille et la patrie française.

Mais je n'aime pas seulement la Suisse d'hier et pour ces bienfaits, je l'aime pour elle-même, pour ce qu'elle est, d'un amour solide, parce que fondé en raison. Par ce qu'elle représente dans le monde, la Suisse est la seconde patrie de tout homme qui met son espérance dans l'esprit de justice et de liberté. Nous ne sommes pas de ceux qui dédaignent les petits peuples. Les petits peuples peuvent donner de grands exemples. La Suisse est petite, à mesurer l'étendue de son territoire ; sa grandeur est d'un ordre. La Suisse n'est pas seulement le symbole et le pressentiment, elle est la réalité vivante d'une idée de la patrie supérieure à l'idée de nationalité. Faisant vivre dans la paix des races diverses par le respect d'un ordre social consenti, elle montre par son exemple, la supériorité de l'Etat moderne, de l'Etat juridique sur la nationalité qui trop souvent n'unit les hommes que par ce qu'ils ont d'exclusif, d'intolérant et d'inhumain.

Méprisez les faux intellectuels, plagiaires prétentieux de sophismes étrangers, qui, sous prétexte, de nationalisme, vous offrent l'oppression des minorités et le vasselage de tous. Restez fidèles à la tradition de vos pères, restez ce que vous êtes, égaux et libres. Si nous en sommes réduits à identifier le droit des peuples avec le principe des nationalités, la faute en est à l'esprit de violence et de conquête. L'Etat prépondérant, l'Etat

le plus fort, ne comprend l'unité que par la contrainte ; et tout son effort est de détruire par une persécution hypocrite ou brutale, l'originalité des groupements les moins forts, de les asservir, de faire disparaître leur religion, leur langue, leurs traditions. Au lieu de mettre aux prises les groupements ethniques dans une rage de suprématie ou de destruction, la Suisse les réconcilie dans le respect mutuel de leur liberté. En faisant entrer dans une libre association des nationalités diverses, la Suisse prouve que les Italiens, les Français et les Allemands peuvent se rapprocher autrement que sur les champs de bataille, à la portée des canons et des baïonnettes. Image en raccourci des Etats-Unis d'Europe, elle autorise l'espérance que les haines ne sont pas inextinguibles, que l'orgueil, la violence et la barbarie ne sont pas le dernier mot de l'homme.

Je ne sais s'il y a des gens, qui tentent de vous faire sortir de votre neutralité, bien plutôt je vous supplierais d'en être les gardiens respectueux. Soyez neutres, comme la vérité, comme la justice, comme la conscience humaine. Petit peuple, vous unissez trois grandes cultures, vous participez de trois esprits, de l'esprit artiste et mesuré de l'Italie, de l'esprit sérieux et profond de l'Allemagne, de l'esprit ardent et clair de la France. Mais votre privilège est d'élever ces grandes cultures au-dessus du nationalisme, qui les rabaisse, de les maintenir pures de tout alliage, pure des préjugés, des intérêts, des passions, qui en nient les idées les plus hautes, et votre devoir est de rappeler à ceux qui l'oublient qu'elles sont grandes non par ce qui les oppose, mais par ce qui les rejoint, je veux dire par ce qu'elles ont d'universel et d'humain.

Je voudrais qu'il y eût ici des Suisses allemands, beaucoup de Suisses allemands, pour leur dire : vous ne voulez pas qu'il soit porté atteinte à l'âme allemande qui est en vous, et vous avez raison, mais que cette âme en vous reste pure de ce qui la trouble et l'obscurcit, qu'elle garde en vous la claire conscience de son glorieux passé ; défendez la grande Allemagne contre la petite Allemagne, défendez la vieille Allemagne, la sainte Allemagne, l'Allemagne de Goethe, de Schiller, de Kant, du grand Beethoven, qui a donné à l'idée divine sa plus haute expression musicale, l'Allemagne qui a mérité, à son heure, d'être l'institutrice du monde, contre l'Allemagne qui ne veut plus vivre et penser que pour elle-même, qui prétend conquérir le monde non plus par la pensée, mais par la force des armes, et qui, dans une frénésie d'orgueil, s'élève au-dessus de tout sans voir que celui qui s'élève au-dessus de la conscience et de ses lois se met hors de l'humanité.

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand bonheur pour vous, instituteurs et institutrices, d'avoir à enseigner aux enfants qui vous sont confiés, le culte d'une patrie dont l'amour ne peut que fortifier les hautes pensées et les sentiments généreux, dont se nourrit votre foi morale et religieuse. A la nationalité, à l'Etat naturel, à la Patrie de chair et de sang, la Suisse oppose l'Etat rationnel, moral, juridique, fondé sur le libre accord des volontés dans le respect du droit, et c'est du fond du cœur, que, comme vous avez crié : Vive la France, je crie : Vive la Suisse !

* * *

Ce discours est très flatteur pour la Suisse et il honore l'éloquent orateur pour les sentiments qui y sont exprimés.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LII^{me} ANNÉE. — N° 33-34

LAUSANNE — 26 août 1916.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Éditeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITE DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE





Francillon & Cie

Place du Pont et Rue St-François 5

LAUSANNE

Ustensiles de cuisine et de ménage

Brosserie, Nattes, Racle-pieds

Coutellerie fine et ordinaire

Outils et meubles de jardin

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand

ASCENSEUR **CH^{LES} MESSAZ** TÉLÉPHONE
623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Exposition nationale 1914.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation. Police universelle.

La Société accorde pour les années 1916 et 1917 les mêmes dividendes que pour les 4 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schächtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11 ou à **M. A. Golaz**, Inspecteur, Belle-vue, Avenue Collonge, **Lausanne**.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

VAUD

Instruction Publique et Cultes.

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : Montagny sur Yverdon ; fr. 1700, logement, jardin et plantage, plus bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 1^{er} septembre. — **Assens** : Ecole réformée ; fr. 1600 et autres avantages légaux ; 8 septembre.

INSTITUTRICES : Chavornay : fr. 1320 par an, pour toutes choses, plus 4 stères de bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 1^{er} septembre. — **Yvonand : La Mauguettaz** : fr. 1000, logement et jardin, plus bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 29 août. — **Château-d'Ex (Les Moulins)** : fr. 1000 et autres avantages légaux ; 8 septembre. — **Gryon** : fr. 1250 pour toutes choses ; 8 septembre.

Enseignement primaire.

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

Instituteurs : MM. Perrenoud, Edmond, à Vevey ; Duc, Jean, à Mutruz ; Bettembos, André, à Vullierens.

Institutrices : Mlles Ruchet, Andrée, à Savigny ; Gatabin, Germaine, à Onnens ; Blaser, Frida, à Renens.

Henny, Madeleine, maîtresse d'école et de travaux à l'aiguille, à Vugelles ; Jaunin, Jeanne, maîtresse d'école enfantine, à Coppet.

Gymnase Classique cantonal.

Examens d'admission lundi 4 septembre, à 7 1/2 heures du matin.

Rentrée des classes : Même jour à 2 heures.

Gymnase Scientifique cantonal, à Lausanne. Baccalauréat ès sciences.

Les examens de la session d'automne commenceront le 11 septembre.

Inscription des candidats jusqu'au 6 septembre, à la direction du Gymnase.

L'École suisse de Gênes

met au concours une place de **maître ordinaire** de français, mathématiques, histoire, géographie, chant et gymnastique. — 30 heures de leçons par semaine. Lir. 1800 par an.

Adresser offres et références à M. G. Wieland, directeur, Gare, 14, Neuchâtel.

SURVEILLANT

Jeune homme de 28 ans, sérieux et de bon caractère, dispensé du service militaire, ayant des aptitudes pour l'enseignement des jeunes gens, servant déjà depuis 4 ans dans un institut de jeunes gens de Saint-Gall, désire changer de place pour le 1^{er} octobre ou plus tard. Il aimerait place dans un institut de la Suisse romande ou dans un orphelinat. Il parle le français et connaît tous les travaux de la campagne et du jardin. Certificat et références à disposition. Adresser offres sous **M. S.**, à la **Gérance de l'Éducateur, Lausanne.**

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

GUIDE EXPÉRIMENTAL

pour l'enseignement élémentaire des sciences physiques et naturelles

PAR

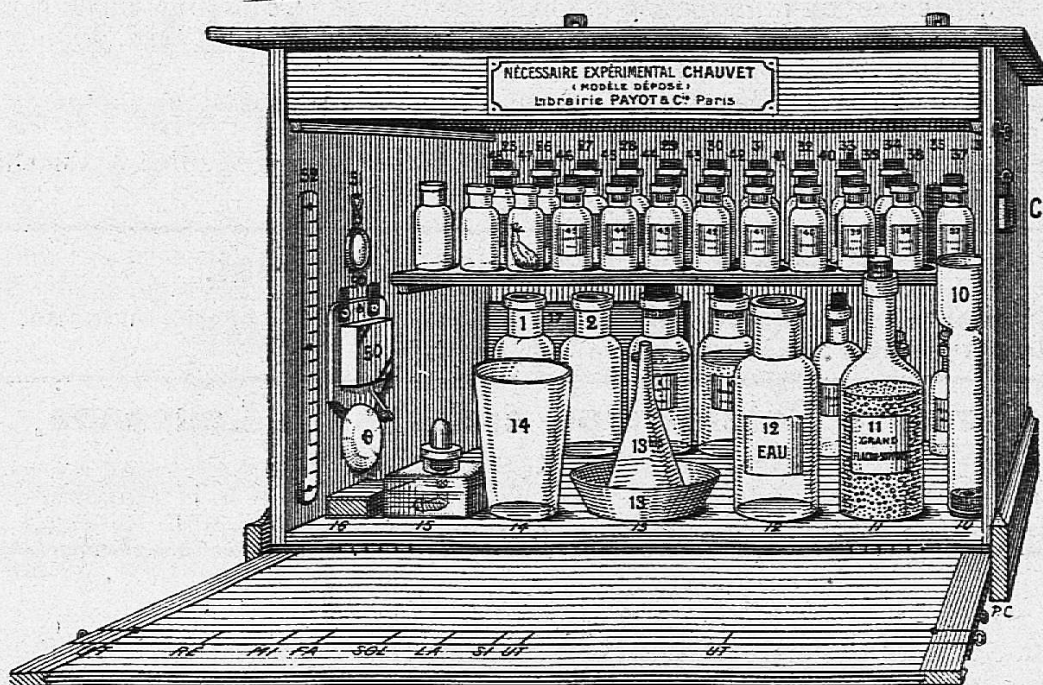
PAUL CHAUVET

agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Moulins

1 vol. in-8 cartonné. — Prix : 2 fr.

Cet ouvrage, qui est remarquable par son illustration, renferme le des-
cription de plus de 200 expériences ou observations, simples, faciles, inté-
ressantes et bien adaptées à l'École primaire. Il indique, avec clarté et pré-
cision, tout ce qu'il faut faire ou éviter pour les réussir.

NÉCESSAIRE EXPÉRIMENTAL



Prix : 50 francs franco.

Ce nécessaire est logé dans une petite armoire dont la porte se rabat
horizontalement et constitue alors une tablette sur laquelle les expériences
peuvent être faites.

Les 145 articles qui le composent y sont rangés avec beaucoup d'ordre :
il y a une place pour chaque chose, et tout s'y trouve à la portée de l'œil et
de la main.

Il ne renferme rien de fragile, rien d'ailleurs qui ne puisse se rem-
placer facilement. Par suite de ses dimensions réduites, la quantité des
produits à employer est extrêmement faible, aussi la dépense nécessitée par
les expériences est-elle absolument négligeable.

Il est simple : la plupart des objets, solidaires et interchangeables,
peuvent être utilisés, sans préparation préalable, pour constituer les appa-
reils les plus variés, et il suffit de les assembler selon les indications du
Guide expérimental.

Le Nécessaire expérimental Chauvet est le laboratoire idéal
des Ecoles primaires et des Collèges.